



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 063-216300194-20251216-2025_58-DE

BERGER LEVRault



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances publiques

Le 5 décembre 2025

Direction Départementale des Finances publiques
du Puy-de-Dôme

Pôle d'évaluation domaniale

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Puy-de-Dôme

2, rue Gilbert Morel
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

à

Mél. : ddfip63.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Monsieur le Maire
Commune d'Aulnat

Affaire suivie par : Jean MIGNON

Ave. Pierre de Coubertin
63510 AULNAT

téléphone : 06 12 84 88 27

courriel : jean.mignon@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 28075752

Réf. OSE : 2025-63019-89430

LETTER VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Prorogation du délai de validité d'un avis domanial

Affaire suivie par M. Baptiste EVAUX

Le 04/12/2025, vous avez sollicité l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale sur les conditions de cession de la parcelle AE 185p, sis 21 rue du Commandant Fayolle, à Aulnat (63510).

Déjà interrogé sur cette cession, le Pôle d'Évaluation Domaniale a estimé cette transaction au prix de 310 000 € le 15/07/2024 (dossier n° 2024-63019-49396 / DS n°18736021).

La transaction n'ayant pu être réalisée dans l'année suivant celle au cours de laquelle l'avis a été transmis – correspondant à la durée de validité de ce dernier - vous en avez sollicité la prorogation.

Aussi, et sous réserve que l'état du bien, sa nature, la nature de l'opération envisagée et les conditions d'urbanisme soient inchangés, l'avis rendu le 15/07/2024, d'une durée de validité initiale d'un an, est prorogé jusqu'au le 15/07/2026.

Pour le Directeur départemental et par délégation,

La responsable du Pôle d'Évaluation Domaniale

Valérie QUEDE

Inspectrice divisionnaire des Finances publiques